

MAIRIE DE QUARRE-LES-TOMBES  
89630 QUARRE-LES-TOMBES

# Conseil municipal

jeudi 29 novembre 2018

## Compte-rendu

La séance est ouverte à 19 h 00.

**Etaient présents** : Monsieur RAGAGE Bernard, Madame SOILLY Sylvie, Madame SOUPAULT Nicole, Monsieur ROBBE Bernard, Monsieur JANODET Laurent, Madame BLIN Roselyne, Madame LAULIAC Véronique, Monsieur PAIN Ralph, Madame PLOUZOT Sophie, Madame ROBLIN Colette, Madame TERRIEN Claudie

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : Daniel BUYCK par Sylvie SOILLY

**Absent(s) excusé(s)** : Franck DUCROT, Lise LEFRANC

**Secrétaire de la séance** : Colette ROBLIN

**Date de Convocation** : jeudi 22 novembre 2018

### **Ordre du jour:**

1. Concessions cimetière
2. Décisions modificatives budgétaires
3. Participation citoyenne
4. Informations et questions diverses

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### **Approbation du compte rendu de la réunion précédente.**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **CONCESSIONS CIMETIERE ( DE 080 2018)**

Madame SOILLY, adjointe au Maire, rappelle qu'il existe actuellement deux types de concessions dans le cimetière :

- concession perpétuelle,
- concession trentenaire.

Le manque de place nécessite une extension du cimetière dont le coût a été pris en charge par un emprunt de 100 000 € sur 30 ans. A ce sujet, l'élu signale qu'une coordination des travaux aura lieu mercredi 5 décembre 2018 à 9 h. Celle-ci permettra de caler le planning des travaux.

Elle pense qu'il est préférable de continuer de proposer des concessions perpétuelles car elles répondent à l'usage existant au sein de la commune. Toutefois, il conviendrait d'en revoir le prix.

Après contact avec les communes avoisinantes, elle soumet, pour des concessions simples de 2 m<sup>2</sup>, les montants suivants :

- 650 € pour les concessions perpétuelles,
- 350 € pour les concessions trentenaires.

Le Conseil Municipal **OPTE** pour les tarifs comme fixés ci-dessus, **DIT** que ceux-ci seront applicables dès le 29 novembre 2018 et que les demandes en cours resteront sur l'ancien tarif, **PRECISE** qu'une case du columbarium peut contenir jusqu'à quatre urnes et que leurs prix restent inchangés soit 1 100 € pour 50 ans et 650 € pour 30 ans et **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES ( DE 085 2018)**

Le Maire informe, qu'au regard des dépenses et des recettes inscrites au budget, il y a lieu de prendre la décision modificative n°2 suivantes :

##### *Section de fonctionnement*

Dépense	Art 6553	Service Incendie	+ 1 563 €
Dépense	Art 66111	Charges Financières	+ 2 500 €
Dépense	Art 6718	Autres charges exceptionnelles gestion (remboursement taxe d'équipement)	+ 2 000 €
Dépense	Art 60631	Fournitures d'entretien	+ 2 590 €
Dépense	Art 64111	Rémunération principale titulaire	+ 25 000 €
Recette	Art 7066	Redevance Service à caractère social	+ 35 000 €
Recette	Art 73211	Attribution de compensation	- 6 148 €
Recette	Art 7381	Taxe additionnelle Droit de mutation	+ 4 801 €

##### *Section d'investissement*

Dépense	Art 1641	Emprunt	+ 150 000 €
Recette	Art 1641	Emprunt	+ 150 000 €
Recette	Art 1641	Emprunt	- 30 000 €
Recette	Art 1323	Subvention Département	+ 30 000 €

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** la décision modificative n°2 ter telle que mentionnée ci-dessus, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision, et le **CHARGE** de transmettre celle-ci à la Trésorerie.

#### **PARTICIPATION CITOYENNE ( DE 082 2018)**

La gendarmerie sous l'égide de la Sous-Préfecture a sollicité la commune pour adhérer à la démarche de participation citoyenne. Celle-ci vise à sensibiliser les habitants de la commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur propre environnement. Ce dispositif encourage ainsi la population à adopter une attitude vigilante et solidaire en étroite collaboration avec la gendarmerie locale.

Après de nombreux échanges, le Conseil municipal (6 ABSTENTIONS, 6 CONTRE), **DECIDE** de ne pas poursuivre la démarche, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision, et le **CHARGE** de transmettre celle-ci à la gendarmerie et à Monsieur le Sous-Préfet.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **SUBVENTION SAINT VINCENT TOURNANTE DU VEZELIEN ( DE 083 2018)**

Le Maire a été sollicité pour une demande de subvention pour la Saint Vincent Tournante du Vézélien. Celui-ci demande l'avis du conseil.

Après de nombreux échanges et divers points de vue, le conseil municipal (9 POUR, 3 CONTRE) **DONNE** un accord de principe pour accorder une subvention.

Le Maire propose alors d'attribuer une somme de 250 euros. Le Conseil municipal, (5 POUR, 4 ABSTENTIONS, 3 CONTRE), **ACCORDE** la somme de 250 euros, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574, et le **CHARGE** de transmettre celle-ci à la Trésorerie.

#### Repas des ainés

Le repas des ainés a eu lieu le dimanche 18 novembre 2018 à Quarré les Tombes. Beaucoup de retours positifs sont revenus.

#### Salon d'automne

Lors du salon d'automne, la commune a acquis une peinture représentant la Mairie et remercie l'association « Arts et Créations en Morvan » pour ce don.

#### Label « Villes et villages fleuris » et label « Stations vertes »

La Mairie a reçu le diplôme pour la première fleur ainsi qu'un chèque de 300 euros et la commune a été labelisée « Stations Vertes »

La commune développera une communication appropriée par l'obtention de ces 2 labels en direction des différents acteurs concernés par le renforcement de notre politique touristique (commerces, hébergeurs, restaurants...)

Fin de séance 21h15.